



## ASSOCIATION LA TERRE EN PARTAGE – LE MAZET RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2023



10 décembre 2023 : Joyeux anniversaire La Terre en Partage, 5 ans déjà !

Association Loi 1901

Constituée le 25 février 2018 et déclarée à la Préfecture de la Haute-Vienne le 23 avril 2018

N° RNA : W872011666

Siège social : 23, rue du Colonel Ledot - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

Site d'activité : lieu-dit Le Mazet - 87590 Saint-Just-le-Martel

Contact : [laterreennpartage@gmail.com](mailto:laterreennpartage@gmail.com)

## INTRODUCTION : INNOVER POUR UN ACCUEIL DIGNE, ACTIF ET CONSTRUCTIF DES DEMANDEURS D'ASILE

Notre association s'est constituée le 25 février 2018 et accueille des demandeurs d'asile depuis le 10 décembre 2018.

Ce rapport annuel d'activité est l'occasion de revenir sur la mission, les spécificités et principes de fonctionnement de notre association, qui innove pour un accueil digne, actif et constructif des demandeurs d'asile.

### Notre mission : rendre le temps de la procédure d'asile actif et constructif

Fuyant la guerre ou les persécutions, 142 000 personnes ont demandé l'asile en France en 2023 dans l'espoir d'y reconstruire leur vie. Le temps que l'Etat statue sur leur dossier, il s'écoule plusieurs mois, parfois plusieurs années. **Cette période d'attente est vide et destructrice :**

- Des centres d'hébergement à la gestion purement administrative, sans place pour la prise d'initiative ;
- Un manque d'opportunités pour apprendre le français et nouer des liens avec les habitants locaux ;
- Une inactivité forcée du fait de l'interdiction d'accéder au travail et à la formation.

Sans activité valorisante et structurante, sans liens sociaux, cantonnés à leur passé et aux traumatismes vécus, beaucoup perdent peu à peu leurs compétences, leur énergie, leurs rêves.

Cette période d'attente est **tout aussi stérile pour la société française**, qui doit « gérer » l'hébergement, le suivi social et médical, sans rencontrer ces personnes et sans découvrir toute la richesse qu'elles pourraient lui apporter.

Nous accueillons dignement les demandeurs d'asile, en **reconnaissant leur capacité à contribuer positivement au territoire qui les accueille**. Nous favorisons la rencontre et les activités partagées entre demandeurs d'asile et habitants locaux, sources d'enrichissement réciproque, d'un point de vue humain, social, écologique, culturel et économique.

**La Terre en Partage transforme la période stérile et destructrice de la demande d'asile en un temps fertile, tant pour les demandeurs d'asile que pour les territoires qui les accueillent.**

### Notre innovation : un accueil combinant trois dimensions, avec pour fil rouge la création de liens sociaux

Nous innovons par la **combinaison unique** d'un lieu de vie participatif, d'un apprentissage intensif du français et d'une activité économique solidaire.

Concrètement, La Terre en Partage est une grande maison entourée de terres agricoles, dans laquelle nous accueillons des demandeurs d'asile autour de trois pôles complémentaires et indissociables :

**1°) Un lieu de vie participatif et écologique.** Nous apprenons à vivre ensemble (résidents, bénévoles, visiteurs, habitants du village), dans le respect et l'hospitalité. Chacun s'implique dans les tâches ménagères et dans les décisions (Conseil de Maison). Chaque résident bénéficie d'un accompagnement social personnalisé. Nous sommes un lieu d'activités partagées et d'apprentissages réciproques. Nous inventons notre façon de vivre ensemble dans l'écologie et la sobriété : à travers le jardin, mais aussi le réemploi, les ateliers réparation, la mobilité à vélo...

**2°) L'apprentissage intensif du français.** Chaque résident suit 3 cours par semaine, auxquels s'ajoutent un « bain de langue » quotidien, des ateliers (techniques, artistiques et sportifs) et une préparation à l'insertion professionnelle. Résultat : des diplômes nationaux de français obtenus à l'Université de Limoges, et des insertions directes sur le marché du travail dès l'obtention des papiers.

**3°) Le maraîchage biologique en agroécologie.** Ce n'est pas un travail salarié mais une « activité solidaire » dans le cadre d'un agrément OACAS donné par la Préfecture, visant à se sentir utile et à acquérir des compétences. Le maraîchage est ainsi une activité reconnue, déclarée à l'URSAFF, pratiquée par chaque résident 3 heures par jour sous la direction d'un encadrant technique. Une partie des légumes produits est auto-consommée, le reste est vendu aux habitants locaux et à la cantine scolaire du village. Nous cultivons 1,8 Ha en maraîchage et 1,6 Ha en verger.

Tout au long de ces activités, nous **tissons des liens entre les demandeurs d'asile et la société d'accueil** (habitants, institutions, acteurs territoriaux) en animant une communauté de bénévoles et de soutiens, en privilégiant la vente directe à la ferme, en organisant de nombreux événements culturels ou festifs, en participant à la vie sociale et culturelle locale et en accueillant quotidiennement des visiteurs. Pour les habitants du village, les demandeurs d'asile deviennent des acteurs positifs du territoire : des professionnels reconnus (des maraîchers bios dans un contexte de forte demande), des personnes-ressources (bénévoles notamment au sein de l'école et de tous les événements locaux), des voisins de confiance, des amis.

**L'agrément OACAS**, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble de ces activités. Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé. Nous sommes l'unique association en France à avoir demandé et obtenu cet agrément pour un public de demandeurs d'asile.

Trois éléments font **la spécificité et la force de l'innovation** que nous apportons :

- Transformer le regard sur les demandeurs d'asile : de « bénéficiaires » à acteurs d'un territoire et producteurs de richesse partagée
- Combiner création de valeur sociale, écologique, économique et culturelle
- Innover tout en travaillant avec les institutions (Préfecture, OFII...) et les acteurs locaux (mairies, associations, habitants), pour faire bouger les lignes et avoir ainsi un impact global.

L'Assemblée Générale de l'année dernière avait fixé 3 axes de développement à approfondir pour l'année 2023 :

- Consolider le **modèle économique** de l'association :

A terme, l'association prévoit que ses produits d'activité représentent la moitié de son budget annuel, afin d'assurer sa pérennité et son autonomie. La saison 2022 avait été très difficile du point de vue du maraîchage, du fait de la sécheresse, mais avait toutefois permis de mettre en place des bases solides pour optimiser la production les prochaines années, et de déployer différents projets de diversification. L'objectif d'augmenter nos produits d'activité afin d'assurer notre pérennité et notre autonomie était donc identifié comme un axe stratégique pour les années 2023-2024. En complément, nous identifions qu'il nous fallait également convaincre nos partenaires publics et privés de continuer à soutenir l'association, au-delà de ses premières années d'expérimentation, pour la part de budget qui ne pourrait structurellement pas être auto-financée.

**- Préparer l'insertion professionnelle des résidents :**

En 2022, nous avons élargi les domaines d'apprentissage offerts aux résidents (mécanique vélo, informatique...), renforcé leur accès aux examens nationaux de français au sein de l'Université de Limoges et développé des liens avec le monde de l'entreprise par des activités partagées (SNCF...). La poursuite de ces démarches a donc été identifiée comme un axe de travail majeur pour 2023-2024 : construire des partenariats en vue de la reconnaissance des compétences acquises, créer des passerelles entre les résidents et les entreprises, accompagner nos « anciens » dans la poursuite de leurs parcours d'insertion.

**- Evaluer et diffuser notre expérience :**

En 2022, la visibilité de notre expérience est passée à une échelle nationale. De nombreux porteurs de projets, étudiants, représentants d'associations ou d'institutions, ont été accueillis tout au long de l'année. Au-delà de ce travail d'accueil et de témoignage, nous souhaitons en 2023 synthétiser les apprentissages et acquis de notre expérience et évaluer notre impact dans toutes ses dimensions (sociale, territoriale, écologique, économique...), afin de commencer à organiser activement la transmission de notre expérience, par un essaimage dans deux directions complémentaires : inspirer de nouvelles pratiques pour les acteurs institutionnels de l'asile et susciter l'émergence de nouveaux dispositifs La Terre en Partage sur d'autres territoires

Le présent rapport d'activité sera l'occasion de faire un bilan d'étape du travail poursuivi sur chacun de ces trois axes tout au long de l'année 2023.

## POLE LIEU DE VIE PARTICIPATIF : construire le « vivre-ensemble » au quotidien et tisser les liens avec les habitants locaux

### • Héberger

Nous avons une capacité d'accueil de **18 personnes**.

L'association est toujours locataire de la Fondation d'Auteuil, grâce à laquelle nous avons emménagé dans des locaux entièrement rénovés et mis aux normes début 2019.

Notre lieu de vie est constitué de 12 chambres simples ou doubles, un salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de classe, un jardin et une salle de sport, ainsi qu'un gîte destiné à l'accueil de visiteurs.

Loin d'un lieu d'hébergement anonyme, la résidence est **une maison, chaleureuse et accueillante** pour ceux qui y vivent (demandeurs d'asile résidents), pour ceux qui y travaillent (salariés, bénévoles) et pour ceux qui la visitent (amis, partenaires). Au-delà du fonctionnel, la spécificité de notre maison repose sur :

- L'attention à la beauté du cadre de vie
- La place donnée à la créativité de chaque habitant (peinture, décoration...)
- Le principe d'une maison ouverte à tous et accueillante, fondé sur l'hospitalité et la confiance, avec une présence quotidienne d'habitants locaux
- La recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature : recherche d'un mode de vie collectif le plus écologique possible, lien entre la maison et les jardins au sein desquels elle s'insère

Cette année, notons en particulier la poursuite du travail amorcé en 2021-2022 sur les économies d'énergie, avec notamment l'installation de robinets thermostatiques sur tous les radiateurs.

### • Nourrir

Nous consommons bien sûr les **légumes** produits dans le cadre de notre activité maraîchère. L'autoconsommation est centrale dans le projet de La Terre en Partage : impact sur l'estime de soi, la santé, la convivialité. Pour les autres aliments, outre des courses classiques, l'association est bénéficiaire de la **Banque Alimentaire**. Là encore, nous cherchons à placer les demandeurs d'asile en position d'acteurs de leur alimentation : chacun participe à tour de rôle aux approvisionnements bimensuels à la Banque Alimentaire ; nous sommes chaque année bénévoles pour la collecte de la Banque Alimentaire (en 2023, les 24 et 25 novembre).

Par équipe de deux, les résidents sont responsables à tour de rôle de **cuisiner** les repas pour l'ensemble du groupe de notre association. Ils choisissent en autonomie leurs ingrédients parmi les produits du jardin et de la Banque Alimentaire disponibles. Ils élaborent les menus en fonction de leurs goûts et préférences socio-culturelles, en tenant compte des enjeux de l'équilibre alimentaire et des produits de saison. Des ateliers cuisine réguliers permettent à des bénévoles français de se joindre aux résidents pour cuisiner ensemble.

Les **repas** sont un temps fondamental au sein de notre association pour réunir au quotidien les résidents, les bénévoles, les salariés et les visiteurs de passage. Ces repas sont propices au développement du plaisir de bien manger, ils permettent aux résidents de ne pas manger seuls dans leur chambre (dimension de convivialité de l'alimentation). Ils sont aussi propices à la valorisation

des talents de cuisiniers des résidents. Enfin, ils sont sources d'échanges interculturels (dimension symbolique de l'alimentation, échange de recettes...).

En complément des repas quotidiens, de nombreuses fêtes permettent de réunir tous les participants de l'association autour de grandes tablées (anniversaires, fêtes calendaires...). La cuisine partagée devient ainsi le support d'apprentissages socio-culturels plus généraux et un vecteur d'intégration au sein de la société française.

**En synthèse, les demandeurs d'asile deviennent pleinement acteurs de leur alimentation, depuis le potager jusqu'à l'assiette. En cela, nous visons un impact durable** sur les personnes accueillies : amélioration de la santé par l'accès à une alimentation saine et équilibrée, apprentissage de la cuisine et capacité à mener une vie autonome en France après leur sortie de notre association, estime de soi et dignité, intégration socio-culturelle.

- **Accompagner dans les démarches administratives et juridiques et apporter un soutien personnalisé**

Une **référente sociale**, salariée à temps plein en CDI, est chargée de l'accompagnement administratif, juridique et personnel des résidents. L'accompagnement se structure en trois étapes :

- **L'accueil :**

La Terre en Partage n'est pas une structure du « Dispositif National d'Accueil » coordonné par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). L'association est indépendante, tout en maintenant une communication régulière avec l'OFII afin de garantir le suivi des personnes accueillies. Du fait de ce statut particulier, la spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**.

Les **candidats** peuvent nous être orientés par des travailleurs sociaux des structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil ou de la structure de premier accueil (SPADA). Nous avons également mis en place depuis 2021 un deuxième processus d'orientation, complémentaire du premier, *en direct* : nous avons créé des supports (flyers et films) dans différentes langues, s'adressant directement aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés en France. Notre accueil s'est ainsi élargi à des personnes situées sur l'ensemble du territoire (et non plus seulement dans le Limousin). De nouveaux candidats sont ainsi arrivés par deux canaux : l'orientation par des bénévoles de terrain engagés auprès de personnes nouvellement arrivées sur le territoire, et le « bouche-à-oreille » de nos résidents et anciens résidents auprès d'amis ou compatriotes.

Au terme d'une **journée d'immersion**, le demandeur d'asile et La Terre en Partage valident ou non chaque candidature (choix réciproque) et en informent l'OFII. La Terre en Partage et chaque demandeur d'asile accueilli signent alors un **contrat d'accueil**, valable pour toute la durée de la procédure de demande d'asile.

Lorsque nous accueillons un nouveau résident, nous prenons le relais des démarches amorcées dans d'autres structures ou, pour les résidents venant d'arriver sur le territoire, nous les accompagnons dès les premières étapes, du point de vue de la demande d'asile (SPADA, préfecture), des démarches administratives (ouverture des droits à la CMU, d'un compte bancaire...) et de la santé (dépistage de la tuberculose...)

La majorité des nouveaux résidents étant placés en procédure « Dublin », notre accompagnement s'adapte aux singularités de ce statut : organisation des allers-retours mensuels à Bordeaux, adaptation psychologique à une période d'attente indéterminée...

- **L'accompagnement tout au long du séjour :**

Au-delà des étapes administratives clés que sont la préparation des dossiers et entretiens pour l'OFPRA et la CND, la référente sociale est présente et disponible au quotidien sur le lieu de vie, afin de permettre une réponse réactive aux besoins des résidents.

En particulier, le soutien aux démarches liées à la **santé** a été particulièrement important cette année encore. Cette année 2023, notons en particulier :

- L'approfondissement du travail avec le Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de Limoges, établissement de l'association Addictions France. Différentes interventions complémentaires ont permis de s'adapter aux différents besoins et attentes de nos résidents : entretiens individuels pour les résidents souhaitant activement sortir d'une addiction ; immersion d'une infirmière du CSAPA au sein de la vie quotidienne de La Terre en Partage (une demi-journée tous les quinze jours) pour sensibiliser les résidents et proposer des échanges informels ; atelier d'art-thérapie à Limoges pour les résidents sensibles à cette approche. La signature d'une convention a permis cette année de formaliser et renforcer le travail amorcé mi-2022.
- Une infirmière bénévole, spécialisée en prévention santé, a animé une série de 5 ateliers (avril-juin 2023) : hygiène bucco-dentaire, hygiène corporelle, hygiène alimentaire.
- Fin 2023, nous avons lancé un nouvel axe de travail sur la santé sexuelle (qui a abouti début 2024 sur un nouveau partenariat, avec Entr'AIDS)

- **La préparation de la sortie :**

La Terre en Partage accueille les demandeurs d'asile dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), au même titre que les structures du Dispositif National d'Accueil. Ainsi, à l'issue de leur procédure de demande d'asile, les résidents doivent quitter l'association, dans un délai de trois mois s'ils ont obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) ou dans un délai d'un mois s'ils ont été déboutés.

Par ailleurs, l'association a mis en place une possibilité de sortie volontaire en cours de procédure, permettant aux résidents qui ne souhaitent plus participer au projet spécifique de La Terre en Partage de quitter notre structure, tout en gardant le droit aux Conditions Matérielles d'Accueil (allocation, accompagnement social, droit à un autre hébergement) de l'OFII. Cette possibilité, qui n'existe pas dans les structures classiques d'hébergement, est la clé d'une adhésion volontaire de chacun tout au long de son séjour.

Enfin, d'autres types de sorties peuvent se produire : départ du fait d'une procédure Dublin, exclusion pour manquement grave au contrat d'accueil, départ à l'issue de l'obtention d'un autre titre de séjour.

Quel que soit le motif de sortie, l'accompagnement à la sortie est fondamental, travaillé « sur-mesure » par l'ensemble de l'équipe salariée, en plaçant le résident en position d'acteur de la construction de son avenir. En particulier, pour les résidents ayant obtenu une protection internationale, le **travail sur les projets professionnels et l'accompagnement à l'insertion professionnelle** est particulièrement structurant.

Outre ce soutien matériel et humain, l'association verse un **soutien financier** à chaque demandeur d'asile participant. Cette allocation est versée du seul fait que la personne participe à la vie de la communauté. Elle n'est, en aucun cas, la contrepartie d'un travail. Son montant n'est déterminé par aucun critère de « productivité » ou d'ancienneté. Elle est due dès le premier jour de présence et ne

peut faire l'objet d'aucune retenue. Elle est distribuée en fin de mois. Son montant est fixé à 150 € par mois. Notons que cette indemnité liée à la participation à l'OACAS, versée par notre association, se cumule avec l'ADA versée par l'OFII aux demandeurs d'asile qui bénéficient des « Conditions Matérielles d'Accueil » (actuellement 6,80€ par jour, soit 204 € par mois de 30 jours).

- **Permettre la participation des demandeurs d'asile à l'organisation de la vie quotidienne**

Un **Conseil de Maison** hebdomadaire, réunissant demandeurs d'asile, salariés et bénévoles, permet à chacun de s'impliquer dans l'organisation concrète de la vie quotidienne (répartition des tâches, montage de projets, débats...).

En 2023, 8 résidents ont été membres du **Conseil d'administration** (4 résidents élus lors de l'Assemblée Générale de mai 2022, 5 élus lors de l'Assemblée Générale de juillet 2023 dont 1 renouvellement de mandat). Ils participent ainsi à la vie démocratique de l'association et relaient au sein des instances les idées et demandes des résidents, permettant ainsi le lien entre la gouvernance et la vie quotidienne.

- **Ouvrir le lieu de vie sur l'extérieur**

La création de **lien social** entre demandeurs d'asile et habitants locaux est au cœur du projet de La Terre en Partage. C'est pourquoi notre vie quotidienne est rythmée par l'organisation d'événements ouverts au public, la joie de célébrer ensemble des fêtes, la préparation de projets en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Ainsi, en 2023, chaque mois a été ponctué de plusieurs événements festifs, culturels ou sportifs, associant demandeurs d'asile et habitants locaux :

- **Événements festifs :**

Parmi les événements festifs les plus marquants, citons en particulier la Journée Portes Ouvertes (10 juin, environ 150 visiteurs), la fête de l'Aïd (28 juin), l'Assemblée Générale (8 juillet), le Bal Folk (22 juillet, ayant réuni une centaine de participants autour de musiques traditionnelles limousines et afghanes), la séance de cinéma en plein air autour d'un film de Charlie Chaplin (10 août), le Marché de Noël de Saint-Just-le-Martel (3 décembre).

Point culminant de l'année 2023, l'anniversaire des 5 ans de notre ouverture (10 décembre) a permis de réunir la « grande famille » de La Terre en Partage : résidents actuels et anciens, bénévoles actuels et anciens, salariés, partenaires, amis.

- **Projets artistiques :**

Dans la continuité des projets amorcés en 2021-2022, nous avons souhaité en 2023 poursuivre l'accueil d'artistes au sein de La Terre en Partage et l'implication des résidents dans des projets de création artistique.

D'une part, notre association est activement impliquée dans le Salon International de la caricature, du dessin de presse et d'humour organisé à Saint-Just-le-Martel chaque automne. Cette année, nous avons accueilli deux **dessinateurs** internationaux (qui ont logé à La Terre en Partage et partagé la vie

quotidienne des résidents pendant deux semaines). Les résidents ont participé à deux ateliers animés par des dessinateurs de presse sur la liberté d'expression. Nous avons également préparé et servi un repas à destination de l'ensemble des dessinateurs et organisateurs du Salon.

D'autre part, 2023 a permis de faire aboutir un projet artistique collectif amorcé en 2022. Un groupe d'étudiants de la Sorbonne avait passé le mois d'août 2022 à La Terre en Partage et avait animé un atelier artistique : chaque participant (résident ou étudiant) avait peint une toile, permettant ainsi de réaliser une exposition collective. L'exposition, intitulée « **Asile Fertile** », avait été installée à la Sorbonne en septembre 2022. En février 2023, nous avons récupéré l'exposition. Nous avons exposé les œuvres à la Maison des Martellois (Maison France Services de notre commune) de février à avril 2023.

Les impacts de ces projets artistiques sont multiples : ouverture à l'expression de soi, plaisir de créer ensemble, émulation collective et renforcement de la cohésion du groupe, pratique de la langue française, échanges interculturels, renforcement de l'estime de soi...

#### - Projets sportifs :

Le programme vélo, expérimenté en 2021, s'était consolidé tout au long de l'année 2022, en partenariat avec l'UFOLEP et l'association sportive locale Just à Vélo. 2023 a permis de continuer à développer et enrichir ce programme.

D'une part, au sein de La Terre en Partage, la pratique du vélo est devenue quotidienne, tant pour le plaisir (sorties nature, sport) que pour la mobilité autonome. Un atelier réparation, animé par un résident, permet d'entretenir notre flotte de vélos et de transmettre à tous les résidents les savoir-faire de base en mécanique pour être autonomes dans l'entretien et la réparation de leurs vélos. Les randonnées à vélo organisées tout au long de l'année, réunissant résidents, bénévoles de La Terre en Partage et membres de l'UFOLEP, ont permis aux participants de créer des liens autour d'une activité partagée, de découvrir le patrimoine naturel local, d'acquérir les bases d'une mobilité douce et active, d'élargir leurs horizons.

D'autre part, nous avons noué un partenariat avec l'école de Saint-Just-le-Martel afin que les résidents de La Terre en Partage puissent accompagner les sorties à vélo des enfants. Après une formation pratique et théorique (technique du vélo et sécurité routière) assurée en partenariat avec l'UFOLEP, 7 résidents demandeurs d'asile ont obtenu le 28 mars 2023 l'agrément Éducation Nationale "Cyclisme sur route - Intervenants bénévoles extérieurs". Ils ont ensuite participé en mai-juin à l'encadrement de groupes d'enfants dans le cadre du « vélobus » (mai-juin).

Ce partenariat entre une école et des demandeurs d'asile autour de la pratique du vélo est unique en France. La pratique du vélo devient ainsi un trait d'union entre l'école et les demandeurs d'asile de La Terre en Partage. L'impact sur les enfants est double : pratiquer le vélo avec des encadrants formés en nombre suffisant, et bénéficier d'une ouverture multiculturelle et citoyenne. L'impact sur les demandeurs d'asile est pluriel : estime de soi, progrès en français, intégration positive au sein du village (se sentir utiles et contribuer au village qui les accueille), obtention d'un agrément labellisé par l'Education Nationale, plaisir de partager des moments avec des enfants et des enseignants.

En complément, nous commençons à accueillir à La Terre en Partage des visiteurs extérieurs autour de la pratique du vélo. Ainsi, en juillet 2023, nous avons accueilli pour la deuxième année la « Martelloise », course organisée par l'association Just à Vélo et l'UFOLEP : le départ et l'arrivée de la course étaient installés sur notre site et plusieurs résidents ont participé à la course.

Enfin, le 9 juillet 2023, un groupe de 11 résidents, 2 bénévoles et 1 salarié de La Terre en Partage ont été bénévoles pour l'organisation et la mise en place de la sécurité du départ d'une étape du Tour de France à Saint-Léonard-de-Noblat. Un événement hors du commun source de fierté et d'intégration locale positive.

En synthèse, à travers ce projet vélo novateur, les demandeurs d'asile n'apparaissent plus comme des « bénéficiaires » mais comme des porteurs de solutions, pouvant échanger des compétences, du temps, des passions communes avec les habitants.

En complément du vélo, d'autres sports sont bien sûr pratiqués à La Terre en Partage afin de répondre aux aspirations de chacun. Notons en particulier la salle de musculation, toujours très fréquentée, ainsi que la participation de 2 résidents au trail de Saint-Just-le-Martel (5 novembre).

L'année 2024 verra le partenariat avec l'UFOLEP se renforcer, afin d'actionner toutes les potentialités du sport comme outil d'inclusion.

## **POLE APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET DES CODES SOCIO-CULTURELS : accompagner les demandeurs d'asile dans leur découverte de la vie en France**

A leur arrivée à La Terre en Partage, le niveau de langue des résidents était globalement faible, mais surtout très **hétérogène** :

- Certains ne maîtrisaient ni le français, ni l'écriture
- Certains maîtrisaient les bases du français à l'oral, mais étaient analphabètes
- Certains étaient complètement débutants en français, mais avaient été scolarisés dans leur pays d'origine
- D'autres, enfin, parlaient correctement français et avaient été scolarisés.

Outre l'hétérogénéité des niveaux initiaux, nous avons dû tout au long de l'année nous adapter aux différents rythmes d'apprentissage, certains résidents « débutants » progressant plus vite que d'autres dont le niveau de langue initial était pourtant plus avancé.

Pour tenir compte de cette hétérogénéité, les cours de français sont très fortement **individualisés** (travail en petits groupes évolutifs).

En 2023, chaque résident a bénéficié en moyenne de 2 à 3 cours par semaine.

### **En complément des cours de français classiques :**

- La Terre en Partage parie sur un « **bain de langue** » quotidien pour progresser rapidement. Le français est la langue des interactions du quotidien au sein du lieu de vie (entre résidents et avec les salariés, les bénévoles, les habitants locaux...), et lors des fêtes et activités. L'activité agricole est également un support d'apprentissages linguistiques mais également techniques et socio-culturels.

- Un cours de **mathématiques**, animé par un bénévole depuis 2021, s'est poursuivi selon les besoins exprimés par les résidents volontaires.
- Les séances de code de la route, animés en 2021-2022 par une bénévole, ont été remplacées par un **atelier « Mobilité »** structuré, animé par un professionnel, dans le cadre du mécénat de compétences de la SNCF. Cet atelier hebdomadaire a impliqué l'ensemble des résidents de septembre à décembre 2023. A l'issue de l'atelier, les résidents ont acquis les bases de la mobilité autonome et ont passé des examens blancs du « Brevet de Sécurité Routière » (BSR).  
En complément, les résidents ayant obtenu le statut de réfugié sont accompagnés pour passer le BSR et louer un scooter à tarif solidaire afin d'accéder à l'emploi (3 résidents en 2023).
- Différents ateliers pratiques ont continué cette année à être animés par des bénévoles : poursuite des ateliers **Cuisine** et **Menuiserie**, lancement d'un atelier « **Apprendre le français par le jeu** » (à partir d'octobre 2023).
- Un accompagnement **au numérique** a été proposé par une médiatrice numérique, dans le cadre de la Maison des Martellois, « Maison France Services » de Saint-Just-le-Martel.

C'est cette **combinaison d'activités informelles et formelles** qui permet un apprentissage très rapide de la langue et des codes socio-culturels français.

Au total pour l'année 2023, les cours, ateliers et accompagnements individuels, inscrits dans le planning hebdomadaire, ont mobilisé **19 bénévoles réguliers**, pour un total de **871 heures**. En complément, les 25 visiteurs solidaires ont offert **1847 heures** (travail au jardin en équipe avec les résidents, cours de français, activités socio-culturelles). Cette évaluation ne tient pas compte des initiatives informelles non inscrites dans le planning hebdomadaire, ainsi que du rôle fondamental de la présence au quotidien d'un noyau de bénévoles pour **partager la vie de tous les jours** (repas, échanges informels...).

Dans la continuité de l'année 2022, un projet structurant pour l'année 2023 a été de poursuivre le travail sur **les projets professionnels des résidents, la validation de leurs compétences et la préparation de leur insertion professionnelle** à la sortie de La Terre en Partage. En particulier :

- Partenariat avec l'université de Limoges pour la validation des niveaux atteints en Français (DELF-DALF), depuis décembre 2021. 6 résidents se sont inscrits à la session de mai 2023 (5 réussites, niveaux A1 et A2) ; 7 résidents à la session de décembre 2023 (4 réussites, niveaux A2 et C1). Les bénévoles de La Terre en Partage organisent une préparation spécifique pour les résidents inscrits (méthodologie de l'examen, examens blancs).
- Rédaction de CV, organisée individuellement par notre référente sociale
- Journées de découverte des métiers : notamment visite des plateaux techniques de l'AFPA (mars et avril 2023)
- Un nouveau partenariat a été mis en place avec l'organisme de formation de la Croix-Rouge pour une présentation des métiers et formations du soin. Une première journée de présentation a été organisée le 8 mars, et des résidents intéressés par cette filière ont été identifiés. Un résident ayant obtenu le statut de réfugié a suivi avec succès la formation

« Prépa Apprentissage aux métiers du secteur sanitaire et médico-social » puis une formation de brancardier.

- Un échange pédagogique avec le lycée professionnel de St-Yrieix-la-Perche a été mis en place : accueil des lycéens pour découvrir les légumes bios de saison, et réciproquement journée d'immersion de 4 résidents de La Terre en Partage pour cuisiner et servir un repas au sein du restaurant d'application du lycée et découvrir les métiers de la restauration (mai 2023)

Cette année 2023, nous avons continué à entretenir des liens étroits avec nos « **anciens** ». Beaucoup d'anciens reviennent régulièrement à La Terre en Partage, qui représente pour eux autant un lieu ressource pour des conseils administratifs qu'un point d'ancrage humain.

L'anniversaire des 5 ans de La Terre en Partage, le 10 décembre 2023, a été l'occasion de réunir de très nombreux anciens.

Au 31/12/2023, La Terre en Partage comptait 42 anciens. Ils avaient passé en moyenne 17 mois au sein de l'association et y avaient reçu en moyenne 273 heures de cours de français. Lors des tests de français réalisés par l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration, leurs progrès en langue pendant leur séjour à La Terre en Partage ont été confirmés : alors que l'OFII prescrit 600 heures de cours de français obligatoires pour les débutants, nos sortants ayant obtenu une protection internationale ont eu en moyenne 172 heures prescrites.

Parmi les 42 anciens de La Terre en Partage, 52 % était sortis à la suite d'une issue positive de leur procédure de demande d'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire), 21 % étaient sortis à la suite d'une issue négative de leur procédure de demande d'asile (déboutés ou transferts Dublin), 26 % étaient sortis en cours de procédure (1 exclusion, 1 obtention d'un autre titre de séjour, 21 % de sorties volontaires).

Au 31/12/2023, 71 % des anciens bénéficiaient d'un titre de séjour leur permettant de vivre régulièrement en France. A cette date, nous connaissons la situation professionnelle de 83 % des anciens. Parmi les anciens dont la situation professionnelle nous était connue : 91 % exerçaient une activité déclarée (77 % en tant que salariés, 14 % en tant que travailleurs solidaires au sein d'un autre OACAS).

Enfin, d'un point de vue familial, deux anciens ont réussi à retrouver leur femme et leurs enfants ; plusieurs anciens ont lancé des démarches administratives de « réunification familiales » qui sont en cours. D'autres anciens, arrivés célibataires en France, ont commencé à créer des liens familiaux en France ; un premier ancien s'était marié dans le Limousin en 2022, deux nouveaux mariages ont été célébrés en 2023.

## POLE ACTIVITE ECONOMIQUE SOLIDAIRE : A TRAVERS LE MARAICHAGE, SE SENTIR UTILE ET ACQUERIR DES COMPETENCES

Il s'agit de permettre aux demandeurs d'asile de se sentir utiles et d'acquérir des compétences par le biais d'une activité économique solidaire principalement basée sur le maraîchage biologique en agroécologie. Chaque demandeur d'asile accueilli participe à cette activité à hauteur de **15 heures par semaine**. L'activité est pilotée par un **encadrant technique** salarié à temps plein.

Une partie de la production de légumes est consommée directement à La Terre en Partage par les demandeurs d'asile (autoconsommation source d'estime de soi, de santé, de convivialité). Le reste de la production est vendu aux habitants locaux (magasin à la ferme) et à la cantine de l'école du village.

**Notre objectif pour les demandeurs d'asile que nous accueillons** est de leur proposer, à travers le maraîchage biologique en agroécologie :

- Une activité valorisante et qualifiée, qui leur permet de réactiver et valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles
- Une activité symbolique (s'enraciner en France) et thérapeutique (surmonter les traumatismes de l'exil, redevenir acteur du temps qui passe)
- Une activité créatrice de liens sociaux, qui permet de nouer une solidarité de groupe, mais aussi de rencontrer des habitants locaux, en créant des échanges positifs et horizontaux
- Une activité formatrice, support pour les apprentissages linguistiques et le renforcement des compétences transversales (mathématiques, règles de sécurité...).
- Une activité à fort impact sur la santé : un exercice physique, qui aide à retrouver le sommeil nocturne et permet d'accéder à une alimentation saine.

L'activité solidaire de maraîchage a lieu sur des terrains situés de part et d'autre du bâtiment d'habitation : La Terre en Partage est un lieu de vie complet, proposant sur un même site détente et ressourcement, activités, formation, accueil de visiteurs... C'est pourquoi nous sommes particulièrement sensibles à la **contribution de l'activité de maraîchage à une qualité de vie globale** :

- Dimension esthétique du jardin : la diversité des cultures, l'installation de haies (fruits rouges) et de plantes ornementales, mellifères et médicinales y contribuent.
- Dimension thérapeutique du jardin : nous travaillons sur la contribution du jardin à la reconstruction personnelle des demandeurs d'asile après les traumatismes de l'exil.
- Dimension écologique du site : absence d'intrants chimiques, faible usage d'engins motorisés, système de phyto-épuration, utilisation de ressources locales...
- Rôle du jardin dans l'accès des résidents à une alimentation de qualité au quotidien (découverte de la cuisine des légumes de saison)

Le site de La Terre en Partage est constitué de 10 Ha de terres à fort potentiel, ce qui est attesté par son histoire (forte production agricole de 1946 aux années 90). Lors de notre lancement fin 2018, les terres n'avaient pas été cultivées depuis plus de 10 ans. La relance de l'activité est un défi mené progressivement depuis 2019. En 2023, nous avons une **surface cultivée de 1,8 Ha en maraîchage**, et 3000m<sup>2</sup> de serres.

Notre production est certifiée « **Agriculture Biologique** » par Ecocert (depuis décembre 2019).

Malgré les efforts de tous, la production de légumes et le chiffre d'affaires qui en découle ont été plus faibles qu'espérés en 2023, notamment du fait de conditions climatiques difficiles.

En complément du maraîchage, nous avons poursuivi en 2023 le déploiement de différents projets de diversification :

- **Poursuite des petits fruits (fraises notamment) et des plantes aromatiques séchées**
- **Verger** : en complément du verger ancien déjà existant sur le site, nous avons poursuivi cette année la plantation du nouveau verger. Il s'agit d'un verger en permaculture : des parcelles où cohabitent arbres fruitiers certifiés Agriculture Biologique, arbres naturels préexistants, plantes aromatiques, ruches et nichoirs. L'entrée en production des jeunes arbres n'est prévue qu'en 2025, et un important travail d'entretien devra être déployé en 2024.
- **Restauration** : nous avons cuisiné deux repas pour des événements culturels locaux (repas destiné aux 500 participants internationaux des Ostensions de Saint-Léonard-de-Noblat le 20 mai 2023 ; repas pour le Salon international de la caricature de Saint-Just-le-Martel le 27 septembre). Nous avons animé la buvette pour un festival jeune public à Saint-Léonard-de-Noblat (3-5 août). Nous avons poursuivi cet été notre participation aux « marchés de producteurs » estivaux (7 dates entre juillet et septembre à Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Just-le-Martel et Condat-sur-Vienne). Le bilan économique de cette activité n'étant pas satisfaisant, nous ne la renouvelerons pas l'année prochaine. Nous souhaitons ainsi nous recentrer sur notre site (lieu-ressource), plutôt que sur des activités extérieures. C'est pourquoi nous prévoyons en 2024 le lancement d'un marché de producteurs locaux, membre du réseau « La Ruche qui dit oui », que nous animerons à partir de l'été sur notre site.
- **Succès de la vente de plants** de légumes aux particuliers, expérimentée pour la première fois au printemps 2023.
- **Miel** : à partir du printemps 2023, nous travaillons avec un nouvel apiculteur partenaire.
- **Poules pondeuses** : du fait de l'augmentation du coût du grain et des difficultés récurrentes avec les prédateurs (marte), nous avons décidé courant 2023 d'abandonner cette activité.
- **Bûcheronnage** : la production de bois de chauffage, expérimentée l'hiver précédent, s'est poursuivie en 2023.

Ces activités de diversification s'inscrivent dans une quadruple logique : renforcer notre modèle économique (générer des revenus supplémentaires afin de permettre notre indépendance), maximiser les expériences et les apprentissages pour les demandeurs d'asile, renforcer notre impact environnemental (lutte anti-gaspi, biodiversité, préservation des abeilles, pédagogie) et répondre aux besoins de notre territoire (offrir des produits complémentaires aux légumes, proposer de nouvelles expériences aux habitants locaux). Ainsi, les objectifs économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux se combinent et se renforcent mutuellement.

L'ensemble de ces activités agricoles s'inscrit **dans le cadre d'un projet écologique global** :

- Nous avons continué d'affiner nos **pratiques écologiques en maraîchage** : associations de plantes, mise en place d'une parcelle en agroforesterie (combinaison de planches de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers)... Nous visons à cultiver plus de 70 variétés de légumes par an, afin de permettre aux demandeurs d'asile, aux clients et aux enfants de la cantine de découvrir des légumes variés et de saison. En particulier, nous mettons en valeur des légumes oubliés (exemples : tétragone, courge musquée...). Nous avons également pour objectif de cultiver des

légumes nouveaux pour notre région limousine, afin d'adapter les cultures au changement climatique (pastèques, melons...)

- Depuis novembre 2020, nous sommes labellisés « refuge » par la **Ligue de Protection des Oiseaux** pour l'ensemble de nos actions de préservation de la biodiversité et de l'environnement.
- Notre **verger** en permaculture est devenu un lieu ressource pour des formations. Les 23/02 et 10/03, La Terre en Partage a été lieu ressource pour l'ADEAR (agence pour le développement de l'emploi agricole et rural) pour former des agriculteurs locaux à la taille et au greffage des arbres fruitiers.
- Nous avons monté avec **l'école élémentaire** de la commune un partenariat autour de la sensibilisation des enfants à l'agroécologie et à la préservation de la biodiversité. La cantine continue à cuisiner des légumes produits par La Terre en Partage : ce partenariat, qui s'approfondit chaque année, permet aux enfants de consommer des légumes biologiques et de saison, qui ont poussé à 2 km de leur école. Les 6 classes de l'école primaire sont venues partager des journées à La Terre en Partage. Chaque journée de visite propose un support concret, selon la saison : semer des graines, construire des nichoirs, etc. Lors des visites, les « guides » des enfants sont les salariés de l'association, mais également les résidents demandeurs d'asile, afin de favoriser la création de lien social et l'apprentissage du français. Un projet structurant a rythmé l'année 2023 : la création de deux mares, associant les résidents de La Terre en Partage et les enfants de l'école (creusement et installation en février, puis visite pour étudier la biodiversité en mai).
- Nous avons continué à faire vivre les partenariats avec d'autres associations écologiques : les Croqueurs de Pomme (pour le verger), le CCFD-Terre Solidaire (rencontre, le 27 mars, avec une agricultrice de République Dominicaine), INTI Energies Solidaires (atelier d'auto-construction de cuiseurs solaires, les 21-22 octobre).

En synthèse, La Terre en Partage est aujourd'hui **un lieu-ressource à la fois pour la nature** (maraîchage en agroécologie et préservation de l'environnement, biodiversité) **et pour les hommes** (demandeurs d'asile et habitants locaux). **L'homme prend soin de la nature, qui prend soin de l'homme en retour.** En prenant soin de la nature, les demandeurs d'asile se reconstruisent eux-mêmes après les traumatismes de l'exil, et cette reconstruction personnelle rejaillit à son tour sur le territoire qui les accueille.

**Trois enjeux** seront au cœur de l'année 2024 :

- Identifier et actionner les leviers de croissance du chiffre d'affaires, qui stagne malgré les efforts. Un diagnostic externe (« Dispositif Local d'Accompagnement ») sera mis en place début 2024.
- Anticiper le départ à la retraite de notre encadrant technique et recruter un nouveau salarié pour prendre sa suite (été 2024)
- Valoriser les compétences professionnelles en maraîchage acquises par les résidents. Nous travaillons sur un référentiel de formation et de compétences (objectif fin 2024).

## LES ACTEURS DU PROJET

La Terre en Partage est **le fruit d'un engagement collectif** : demandeurs d'asile, bénévoles, salariés, habitants locaux solidaires du projet, partenaires.

Que ce rapport annuel soit l'occasion de remercier chacun pour sa contribution singulière à ce projet collectif.

### 1) Les demandeurs d'asile accueillis

La spécificité du projet est d'accueillir les demandeurs d'asile sur la base du **volontariat**. La motivation est la clé de réussite du projet dans sa globalité.

La Terre en Partage s'adresse à des personnes effectuant leur demande d'asile en France. Nous accueillons exclusivement des hommes, majeurs, seuls, en début de procédure (avant convocation à l'OFPRA). Toute personne remplissant les conditions administratives ci-dessus et manifestant sa motivation pour le projet y est la bienvenue, quel que soit son parcours professionnel ou scolaire antérieur. L'association privilégie la diversité des parcours et des profils afin de constituer un **groupe complémentaire et solidaire**.

Tout au long de l'année 2023, nous avons accueilli 13 résidents supplémentaires (soit plus du double de 2022, où 6 nouveaux entrants seulement avaient été accueillis). En outre, parmi les personnes déjà accueillies en 2020-2022, 16 résidaient toujours à La Terre en Partage en 2023. Ainsi, **l'association a hébergé et accompagné 29 personnes en 2023** (en augmentation par rapport à l'année 2022 : 24 personnes).

Parmi les 29 personnes accompagnées en 2023 :

- Ces demandeurs d'asile représentaient **6 nationalités** : 22 Afghans, 3 Iraniens, 1 Malien, 1 Congolais, 1 Camerounais, 1 Guinéen. On note la forte représentation des Afghans.
- Leur âge moyen lors de leur accueil à La Terre en Partage était de **26 ans**. Le plus jeune accueilli avait 19 ans, le plus âgé 36 ans.
- Leur durée moyenne de séjour à La Terre en Partage au 31/12/2023 était de **13 mois**.
- Au fil de l'année 2023, **13 personnes sont sorties** (soit près du double de 2022, où 7 sorties avaient eu lieu), après un séjour à La Terre en Partage de 17 mois en moyenne. Parmi ces 13 sorties, 9 sont des sorties à l'issue de l'obtention de la protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire, soit 70 %), 2 sont des sorties volontaires en cours de procédure, 1 est une sortie à l'issue d'un refus de la protection internationale et 1 est une sortie à l'issue d'un transfert dans le cadre du règlement Dublin.
- La **diversité des profils** des personnes accueillies confirme le constat posé les années précédentes : au-delà du souhait d'un avenir professionnel dans le maraîchage, bien présent pour certaines personnes accueillies, la plupart ont surtout rejoint La Terre en Partage pour **être actifs et se sentir utiles**, quel que soit le secteur d'activité proposé. Pour tenir compte de cette diversité professionnelle (métiers du bâtiment, artisans, commerçants, musiciens...), nous avons développé, en complément de notre activité de maraîchage, différents ateliers (menuiserie, électricité, cuisine...).

**En 5 ans d'existence**, entre son ouverture le 10/12/2018 et le 31/12/2023, l'association a accueilli **58 personnes, représentant 12 nationalités, d'un âge moyen de 28 ans, pour un séjour de 15 mois en moyenne**.

**Deux enjeux** seront au cœur de l'année 2024 :

- Veiller à la diversité des pays d'origine des résidents, afin que le français reste la langue de communication du quotidien au sein du groupe (nombre croissant d'Afghans parmi nos résidents).
- Identifier et activer de nouveaux canaux d'orientation de nouveaux candidats : lors du départ d'un résident, la place n'est pas immédiatement proposée à un nouveau demandeur d'asile car nous ne recevons pas suffisamment de d'orientations de la part des structures d'accueil du Limousin. Il faudra fluidifier la communication avec d'autres structures de premier accueil, sur la France entière, afin de mieux orienter les demandeurs d'asile pouvant être intéressés par le projet de La Terre en Partage.

## **2) Les salariés et bénévoles**

**L'équipe salariée** a été constituée au cours de l'année de :

- Boris Skierkowski, en poste à temps complet en tant que directeur depuis le 15/07/2019 ;
- Jean-Luc Adamczewski, en poste à temps complet depuis le 15/10/2019 en tant qu'encadrant technique ;
- Elodie Grosdenier, en poste à temps complet depuis le 05/10/2022 en tant que référente sociale.

L'association n'aurait pu fonctionner en 2023 sans la mobilisation importante de **bénévoles**, qui se sont engagés notamment dans les activités suivantes :

- Cours de français
- Ateliers
- Animation quotidienne du lieu de vie
- Accompagnement personnel (rendez-vous administratifs et médicaux)
- Aide pour les travaux agricoles
- Tâches administratives liées à la gestion de l'association

En complément des bénévoles réguliers :

- **Plusieurs groupes ont participé à des journées solidaires**, notamment pour nous aider au jardin et partager des moments conviviaux de découverte et d'apprentissages réciproques. Citons en particulier plusieurs groupes de salariés de la **SNCF** sont venus dans le cadre de « Journées Solidarité Environnement » (20 juin, 6 octobre).
- Tout au long de l'année 2023, nous avons accueilli **27 « visiteurs solidaires »**, bénévoles qui sont hébergés au sein de La Terre en Partage pour une durée d'une nuit à plusieurs semaines (pour un total de 270 nuits cette année). Parmi eux, les profils ont été diversifiés : stagiaires, étudiants, groupes de scouts, porteurs de projets souhaitant s'inspirer de l'expérience de La Terre en Partage... La présence des visiteurs solidaires est aujourd'hui au cœur du fonctionnement de notre association, pour favoriser l'apprentissage informel du français et créer des liens amicaux au sein de la société française.

Outre les heures de bénévolat destinées aux cours, ateliers et accompagnements et les heures réalisées par les visiteurs solidaires, déjà recensés précédemment, notons également 1918 heures de bénévolat « administratif » réalisées par 2 administrateurs bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association.

La **singularité** du bénévolat au sein de La Terre en Partage se décline en quatre mots-clés :

- **Plaisir** : venir à La Terre en Partage signifie partager des moments conviviaux, participer à des activités variées parfois non disponibles à proximité hors de La Terre en Partage (échanges linguistiques, sport, repas de spécialités des pays d'origine des résidents...), en profiter pour s'approvisionner en légumes bios au magasin...
- **Autonomie** : au-delà des activités coordonnées par l'équipe salariée (cours de français et ateliers réguliers), les bénévoles sont quotidiennement à l'initiative de nouveaux projets, le plus souvent informels (moments conviviaux, sorties...), impossibles à objectiver dans un rapport d'activité mais dont l'existence palpable au quotidien fait la richesse de la vie à La Terre en Partage
- **Présence** : plusieurs bénévoles très investis sont présents plusieurs fois par semaine, venant pour réaliser une mission spécifique (un cours de français, un accompagnement, une tâche administrative...) mais aussi pour partager la vie quotidienne
- **Ambassadeurs** : les bénévoles invitent leurs amis et leur famille à La Terre en Partage, font la publicité des légumes auprès de leurs relations, mettent en lien l'association avec des partenaires (associations, financeurs...). Ils sont le trait d'union entre les résidents et la société d'accueil.

Enfin, soulignons en 2023 encore l'importance de **l'engagement bénévole des résidents** eux-mêmes, participant ainsi à la logique d'initiative et de réciprocité qui est au fondement de La Terre en Partage :

- Les résidents les plus avancés en français ont joué le rôle d'interprètes pour accueillir de nouveaux résidents de même nationalité (par ailleurs, nous avons bien évidemment recours à des interprètes et traducteurs professionnels rémunérés pour les démarches individuelles liées à la demande d'asile ou à la santé).
- L'ensemble des résidents a participé à la collecte de la Banque Alimentaire.
- Différents événements ont permis tout au long de l'année de s'impliquer comme bénévoles dans la vie locale : bénévolat pour le Tour de France (juillet), participation au Salon international de la caricature et du dessin de presse (octobre)...
- Le bénévolat au service des enfants de l'école a été particulièrement source de fierté, d'apprentissage du français et d'intégration locale (encadrement du vélobus, animation d'activités pédagogiques nature sur notre site, création des deux mares avec les enfants).

### 3) Les habitants locaux, également participants directs au projet

Saint-Just-le-Martel est une commune de 2600 habitants, à la frontière entre l'agglomération de Limoges et le monde rural.

La Terre en Partage vise la réciprocité des échanges entre demandeurs d'asile et habitants locaux. Au-delà du cercle des bénévoles, de nombreux « **sympathisants** » sont directement impliqués dans l'activité de La Terre en Partage :

- Clients particuliers s'approvisionnant en légumes et fruits biologiques et locaux, alors qu'il n'y avait plus de maraîcher sur la commune
- Enfants de l'école
- Habitants locaux participant à des activités partagées et fêtes organisées par La Terre en Partage.

De manière capillaire, c'est tout un **réseau de solidarité de proximité** qui implique, bien au-delà des bénévoles, les habitants locaux dans l'accueil des demandeurs d'asile. A travers les rencontres de la vie quotidienne, les représentations des uns et des autres évoluent : les stéréotypes sont remplacés par des relations de bon voisinage, d'échange réciproque, voire d'amitié.

Nous souhaitons également remercier les nombreux sympathisants qui ont offert des meubles, vêtements et objets à l'association tout au long de l'année 2023. La Terre en Partage s'inscrit, depuis sa création, dans une logique à la fois sociale, écologique et économique de réemploi : meubler notre maison avec des meubles ayant une histoire, réparer les outils, construire nous-mêmes.

#### **4) Les partenaires**

Nos **partenaires financiers**, publics comme privés, soutiennent La Terre en Partage depuis l'origine du projet. C'est grâce à leur confiance que nous avons pu transformer une vision en un projet concret, et que nous pouvons aujourd'hui continuer à développer l'association. Détaillés dans le rapport financier, qu'ils soient ici remerciés pour leur confiance.

Parmi eux, nous sommes heureux d'avoir accueilli en 2022 sur notre site, en tant que « visiteurs solidaires », des représentants de trois fondations qui soutiennent notre action depuis plusieurs années : la Fondation d'Auteuil, la Fondation Lemarchand pour l'Equilibre entre les Hommes et la Terre et la Fondation SNCF.

En parallèle, le travail construit depuis 2018 avec la **Préfecture de la Haute-Vienne** (agrément OACAS) et la **Direction territoriale de Limoges de l'OFII** est clé pour permettre l'accueil et le suivi des demandeurs d'asile. L'intérêt apporté à notre projet par les structures partenaires de l'OFII (SPADA, structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil) a permis de poursuivre les orientations de demandeurs d'asile.

**L'agrément OACAS, accordé par la Préfecture de la Haute-Vienne** depuis août 2018, est le cadre légal qui nous permet d'articuler l'ensemble des activités de l'association (lieu de vie, accompagnement social et apprentissage socio-linguistique, activité de maraîchage). Cet agrément est le seul autorisant les demandeurs d'asile à passer de l'attente à l'activité, leur apportant ainsi un statut reconnu et valorisé. L'agrément OACAS permet ainsi de formaliser l'intuition à l'origine de notre projet selon laquelle il est possible, tout en respectant l'interdiction légale de l'accès au travail pour les demandeurs d'asile, de leur proposer une activité qui donne sens à l'attente et permette de construire l'avenir. Cet agrément, obtenu pour la première fois par une association accueillant des demandeurs d'asile, fait de nous un pionnier qui pourra transmettre sa connaissance des OACAS à d'autres acteurs sur d'autres territoires.

**Deux jalons importants en 2023** : en février, nous avons rejoint le groupe de travail national coordonné par Emmaüs, réunissant l'ensemble des organismes agréées OACAS afin d'échanger sur nos pratiques administratives ; en septembre, la Préfecture a renouvelé notre agrément pour une période de 5 ans, gage de la qualité du cadre d'accueil que nous offrons aux résidents.

Nous saluons **l'engagement des mairies** de Saint-Just-le-Martel (commune de notre lieu de vie) et Saint-Léonard-de-Noblat (commune de notre siège social et de différentes activités hors-les-murs), qui ont su réserver le meilleur accueil à nos projets et aux résidents accueillis.

**Sur le terrain, notre reconnaissance va aux nombreux partenaires** qui permettent d'enrichir le projet de La Terre en Partage et contribuent au dynamisme de la vie quotidienne : la Banque Alimentaire, l'UFOLEP et Just à Vélo, le département de Français Langue Etrangère de l'Université de Limoges, les scouts, l'école primaire de Saint-Just-le-Martel, le CSAPA, l'association des Croqueurs de Pommes, la Ligue de Protection des Oiseaux ...

## UNE INNOVATION QUI SE PARTAGE : DIFFUSION ET ESSAIMAGE

### 1) Médias

La Terre en Partage a été mise en valeur par différents médias. « Aqui ! », le journal numérique de Nouvelle-Aquitaine, a publié un reportage sur La Terre en Partage en avril 2023. France 5 a rediffusé deux fois au printemps 2023 le reportage qu'ils avaient consacré à La Terre en Partage l'année dernière dans le cadre de l'émission "Silence, ça pousse !". « Le Populaire du Centre » a consacré un article à notre partenariat avec le lycée hôtelier de Saint-Yrieix-la-Perche en vue de l'insertion professionnelle dans les métiers de la restauration et du service (juin 2023). « Actualités Sociales Hebdomadaires », la revue de référence des professionnels de l'action sociale, a consacré un article de fond à La Terre en Partage. Le 14 novembre, France Inter a diffusé un reportage sur La Terre en Partage dans le cadre de l'émission « Esprit d'initiative ». La Fondation Lemarchand a réalisé un film sur les projets principaux qu'elle soutient, incluant La Terre en Partage. Enfin, en décembre 2023, un reportage sur France 5 (émission « En société ») confère une visibilité nationale à La Terre en Partage et nous apporte de nombreux retours positifs.

### 2) Plaidoyer en direction des acteurs publics

Nous avons rejoint à partir de janvier 2023 le groupe de travail national "Accueil et intégration des réfugiés en milieu rural" de la DIAIR (Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés). Nous avons également accueilli pour 3 semaines d'immersion la chargée d'étude de la DIAIR sur l'insertion en milieu agricole (été 2023).

Nous avons continué tout au long de l'année à accueillir des acteurs publics sur notre site (OFII, député...) ou à répondre à leurs sollicitations (auditions).

### 3) Projet d'essaimage

La volonté de diffuser et d'essaimer notre expérience fait partie intégrante de notre mission statutaire : « contribuer à rendre la période de la procédure de demande d'asile active et constructive, en créant de la valeur sociale tant pour les demandeurs d'asile que pour la société qui les accueille. »

Depuis 2021, nous accueillons régulièrement en immersion des porteurs de projets. En février 2023, nous avons accueilli pour la première fois un groupe solide et complémentaire, motivé pour se lancer dans l'aventure de la création d'une deuxième association La Terre en Partage. Tout au long de l'année 2023, nous les avons accueillis à plusieurs reprises pour des séjours en immersion sur notre site du Mazet. Nous leur avons transmis l'ensemble de nos supports méthodologiques et outils. Un site d'implantation a été identifié : l'abbaye de Bellefontaine, située sur la commune de Bégrolles-en-Mauges, près de Cholet (49). La communauté des moines cisterciens de Bellefontaine, confrontée au vieillissement de ses membres, souhaite accueillir des porteurs de projet sur le site de l'abbaye et leur confier les bâtiments et une partie des terres agricoles (maraîchage et verger). La deuxième association a été officiellement créée en décembre 2023, pour une ouverture aux premiers résidents prévue en 2025.

Pour notre association du Mazet, un axe de travail important pour l'année 2024 devra être consacré à l'accompagnement des porteurs de projet de Bellefontaine (outils, séminaires communs, accompagnement du processus d'agrément OACAS...).

En synthèse, après de premières années consacrées au lancement expérimental, La Terre en Partage devient aujourd’hui **une innovation qui se partage**. Notre enjeu est **d’organiser ce partage**, en termes de temps de travail, de formalisation, de communication, d’organisation.

## CONCLUSION

Nous nous étions fixés pour objectif central en 2023 de **continuer à accueillir** tout au long de l’année des demandeurs d’asile, avec un accompagnement personnalisé, une vie collective harmonieuse et une forte insertion dans la vie du village. Cet objectif est atteint. Nous notons la consolidation des projets artistiques et sportifs, venus enrichir le modèle initial. Le réseau de **partenaires** territoriaux s’est renforcé et élargi, y compris dans des secteurs qui ne sont pas « naturellement » ceux d’une association accueillant des demandeurs d’asile (école, fédérations sportives, associations de protection de l’environnement, université...). La Terre en Partage est pleinement devenue non seulement une association accueillant des demandeurs d’asile, mais également un **acteur territorial** reconnu, apportant sa contribution au dynamisme de notre territoire rural : **un lieu-ressource à la fois pour la nature** (maraîchage en agroécologie et préservation de l’environnement, biodiversité) **et pour les hommes** (demandeurs d’asile et habitants locaux). Nous sortons de la phase de lancement expérimental, pour **entrer dans la phase de consolidation** (consolidation des partenariats, de l’équilibre économique, des parcours d’insertion) **et d’essaimage actif** de notre projet.

Les **axes de travail prioritaires pour 2024** seront :

- L’amélioration de la production maraîchère et l’augmentation du chiffre d’affaires associé
- La valorisation des compétences professionnelles en maraîchage acquises par les résidents, et plus globalement la poursuite des démarches visant la préparation de l’insertion professionnelle des résidents
- Le recrutement au poste d’encadrant technique (départ à la retraite)
- L’activation de nouveaux canaux d’orientation des demandeurs d’asile vers La Terre en Partage, tout en veillant à la diversité des parcours et pays d’origine des résidents afin de favoriser les progrès en français et les découvertes interculturelles
- La capacité à garder une communication positive, apaisée et inclusive dans un contexte politique où les questions migratoires peuvent être clivantes.
- L’accompagnement du deuxième projet La Terre en Partage sur le site de Bellefontaine, et plus généralement la formalisation de notre expérience afin de la transmettre à d’autres.